

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE
COMMUNE
IGNAUX
09110

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL Vendredi 3 juin 2022 à 19h30

PRESENTS Michel BARRE, Jean-Louis CADENAT, Béatrice LAFAILLE, Nicolas VELASQUEZ, Simon KAUFFMAN, Alain SOLANA, Philippe ESTRADE.

PROCURATIONS Thierry BARRE à Béatrice BLAYA,
Stéphane BARRE à Michel BARRE

ABSENT EXCUSE Géraldine GALINIER

SECRETAIRE de SEANCE Nicolas Velasquez

Ouverture de la séance à 19h30.

Séance Présidée par Michel BARRE, Maire.

*** Désaffectation, déclassement, transfert dans le domaine privé de la commune du bâtiment communal Hôtel de ville.**

Délibération approuvée à l'unanimité

*** Vente de l'immeuble Hôtel de ville.**

Délibération approuvée à l'unanimité

*** Mandat avocat Affaire GLEYESSES /AFP /Commune.**

Délibération approuvée à l'unanimité

*** TRAVAUX**

Un point est fait sur le programme des travaux :

Cloches de l'église

Nouvelle Mairie.

Terrain Multisport.

Voirie

Abris pour l'épareuse

Travaux d'aménagement d'accessibilité et de mise en sécurité du chemin AX-LES-THERMES/PRADES

* Questions diverses du Conseil Municipal

- **Poubelles** : Pas de nouvelles informations concernant les containers que souhaite installer la communauté de communes.
- **Centrale photovoltaïque** : Une réunion est prévue avec les acteurs locaux en septembre.
- **Travaux route de l'Aude** : Les travaux sont prévus jusqu'à fin juillet 2022.
- **Fête du village** : Spectacle Latino le 30 juillet 2021 au soir.
- **Signalétique dans le village** : **ALTICONCEPT** va venir faire une proposition pour l'installation de nouveaux panneaux signalétiques.

Rencontre festive : A son initiative Monsieur Le Maire offrira un apéritif déjeunatoire aux habitants, sur ces deniers personnels le 14 juillet 2022 à 12h30 à la salle des Fêtes.

Les membres du public demandent la parole :

* Questions diverses du public :

Question de Monsieur et Madame BRETON

- Mme BRETON déplore que la commune modifie un chemin appartenant à la communauté de commune, Mr BRETON estime qu'il est trop tôt pour aménager et qu'il avait une autre proposition de desserte.

Réponse de Monsieur Le Maire

Le chemin est communal, la décision d'aménager le chemin n'appartient donc qu'à la commune. Ce chemin est un chemin communal existant depuis toujours, reliant AX-LES-THERMES à PRADES.

Son aménagement est de la compétence de la commune.

Monsieur Le Maire informe Monsieur BRETON qu'il est né à IGNAUX, il y a grandi et qu'il connaît parfaitement le territoire, il n'y a aucune autre possibilité d'aménager la partie basse du village pour l'installation d'un nouvel agriculteur.

Monsieur Le Maire déplore le ton agressif employé par les époux BRETON à la limite de la politesse lors des séances du Conseil Municipal, dès lors qu'il n'y a aucune obligation de sa part de leur donner la parole.

Fin de séance à 20h30